



Communiqué de presse

L'affaire Thomas Lubanga: Une illustration de la pratique de la Cour pénale internationale

Addis Abéba, le 16 octobre 2012 – La Commission de [l'Union africaine](#) (UA) et la Cour pénale internationale (CPI) organisent un deuxième séminaire conjoint sur la pratique de la Cour basé sur les leçons apprises de l'affaire Thomas Lubanga. Cette rencontre se tiendra du 17 au 18 octobre courant au siège de l'UA à Addis Abéba, en Ethiopie.

En effet depuis son installation, Thomas Lubanga est la première personne condamnée par la CPI. Au terme d'un procès qui a débuté en janvier 2009, il a été reconnu coupable le 14 mars 2012 du recrutement, de la conscription et de l'utilisation d'enfants soldats dans la branche armée de l'Union des patriotes congolais (UPC).

A travers l'affaire Lubanga, le séminaire permettra aux participants de connaître et comprendre davantage les différentes étapes des procédures judiciaires de la Cour, l'interaction entre ses différents organes, les défis rencontrés par la CPI dans l'exécution de son mandat ainsi que l'importance du soutien et de la collaboration des Etats parties dans la recherche de solutions.

L'affaire Lubanga permettra aussi de présenter les critères de sélection des affaires.

Pour les experts de la Commission et des Etats membres de l'UA, le séminaire permettra une meilleure de la pratique de la Cour.

Le premier séminaire conjoint Cour pénale internationale – Union africaine sur les aspects techniques du Statut de Rome et la pratique de la CPI s'était tenu du 18 au 19 juillet 2011. Ses objectifs étaient d'améliorer les connaissances des participants sur les aspects techniques du Statut de Rome et le travail de la Cour.

Contact :

Yaye Nabo Sène

Union africaine

Direction de l'information et de la communication

E-mail : seney@africa-union.org

Tel : +251 913 45 31 13



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

African Union



Union Africaine



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

PROGRAMME
SEMINAIRE CONJOINT
COUR PENALE INTERNATIONALE – UNION AFRICAINE
Les enseignements tirés de l'affaire Lubanga
Addis Abeba – Ethiopie
17 et 18 octobre 2012

Avec le soutien de
L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Du Ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales
Et du Royaume des Pays Bas

Lieu du séminaire

Centre de Conférence au Siège de l'Union Africaine
Salle

Facilitateur:

M. Commission de l'Union Africaine

Orateurs de la CPI

Volker Nerlich

Chambres
Conseiller juridique
Section des appels

Fiona McKay

Greffe
Chef de la Section de la participation des
victimes et des réparations

Amady Ba

Bureau du Procureur
Division de la compétence, de la
complémentarité et de la coopération
Chef de la Section de la coopération
Internationale

Rod Rastan

Bureau du Procureur
Division de la compétence, de la
complémentarité et de la coopération
Conseiller Juridique

1ER JOUR
17 OCTOBRE 2012

HORAIRES	SUJETS	ORATEURS
09.30 – 10.00	ACCUEIL et INSCRIPTION	
10.00 – 10.10	ALLOCUTION DE BIENVENUE	Mme Djeneba DIARRA, <i>Conseiller juridique p.i</i> <i>Commission de l'Union Africaine</i>
10.10 – 10.20	ALLOCUTION DE BIENVENUE	Au nom de la CPI Amady Ba, <i>Chef de la Section de la coopération internationale (Bureau du Procureur</i> Volker Nerlich, <i>Conseiller juridique, Chambres</i>
10.20 – 10.30	ALLOCUTION DE BIENVENUE	Ambassadeur Libère Bararunyeretse, <i>Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Africaine</i>
10.30 – 10.40	Projection du Programme « Dans la salle d'audience »– Le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo »	
10.40 – 11.15	Des analyses préliminaires aux enquêtes Rôles et fonctions de la Présidence, des Chambres, du Bureau du Procureur et du Greffe Défis	Introduction du sujet par les membres du Bureau du Procureur, Amady Ba et Rod Rastan
11.15 – 11.30	<i>Pause café et photos de groupe</i>	
11.30-12.30	De l'ouverture de l'enquête à la demande de délivrance d'un mandat d'arrêt Rôles et fonctions chaque organe Défis	Introduction du sujet par les membres du Bureau du Procureur, Amady Ba et Rod Rastan
12.30 – 13.15	De la délivrance du mandat	Introduction du sujet par Fiona

	d'arrêt à l'arrestation Rôles et fonctions chaque organe Défis	McKay, Greffe
13.15 – 14.15 <i>Déjeuner offert aux participants par la CPI et l'OIF</i>		
14.15 – 15.45	Du mandat d'arrêt à la confirmation des charges Rôles et fonctions chaque organe Défis	Introduction du sujet par Volker Nerlich, Chambres
15.45 –16.00 <i>Pause café</i>		
16.00 –17.00	De la confirmation des charges au procès Rôles et fonctions chaque organe Défis	Introduction du sujet par Volker Nerlich, Chambres

PROGRAMME
SEMINAIRE CONJOINT
COUR PENALE INTERNATIONALE – UNION AFRICAINE
Les enseignements tirés de l'affaire Lubanga
Addis Abeba – Ethiopie
17 et 18 octobre 2012

Avec le soutien de
L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Le Ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales
Et du Royaume Pays Bas

2 ND JOUR 18 OCTOBRE 2012		
HORAIRES	SUJET	ORATEURS
9.30 – 11.00	Le procès Rôles et fonctions chaque organe Défis	Introduction du sujet par Volker Nerlich, Chambres
11.00 – 11.15 <i>Pause café</i>		
11.15 – 12.30	Le jugement, la détermination de la peine et les réparations Rôles et fonctions chaque organe Défis	Introduction du sujet par Volker Nerlich, Chambres et Fiona McKay, Greffe
12.30 -13.00	DISCOURS DE CLÔTURE	Mme Djeneba DIARRA, Conseiller juridique p.i <i>Commission de l'Union Africaine</i> Fiona McKay, Chef de la Section de la participation des victimes et des réparations (Greffe) Ambassadeur Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF

		<p><i>auprès de l'Union Africaine</i></p> <p>SE Mme Gudrun Graf <i>Ambassadeur d'Autriche en Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'Union Africaine</i></p> <p>SE Mr Hans Blankenberg <i>Ambassadeur des Pays Bas en Ethiopie Représentant permanent auprès de l'Union Africaine</i></p>
<p>13.15 – 14.15 <i>Déjeuner offert aux participants par l'Union Africaine</i></p>		